



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 29 novembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 25
Absents :
Procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2017, le 29 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. ACREMENT, M. Maurice HERIAT remplace M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace M. Michel MARCHAL, M. Guy SERVANT remplace M. Noël MARQUIS.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ donne pouvoir à M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard Muller, M. François GENAY donne pouvoir à Monsieur Laurent GELLENONCOURT.

2017-045

Date de convocation
24/11/2017

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Jacques DEWAELE remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS remplacé par M. Guy SERVANT.

DATE D'AFFICHAGE
..../..

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

MAISON DU TOURISME : LABEL ACCUEIL VELO

Le tourisme à vélo représente un enjeu économique non négligeable pour les territoires.

La marque « Accueil Vélo » est déployée en France par « France Vélo Tourisme ». Il s'agit d'un label national permettant d'identifier les prestataires (hébergeurs, sites de visites ou de loisirs, loueurs/réparateurs de vélo, offices de tourisme et à moyen terme, restaurateurs) proposant des services adaptés à la pratique du tourisme à vélo et situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable et identifié dans le schéma national des véloroutes et voies vertes.

Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle est mandaté comme organisme pilote et propose à la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois de devenir organisme évaluateur pour l'ensemble des prestataires de son territoire.

Une cotisation de 200 € autorise l'exploitation de la marque pour une durée de 3 ans. Il est proposé que la Maison du Tourisme prenne en charge sur son budget cette cotisation pour l'ensemble des prestataires volontaires, afin de favoriser le déploiement de la marque sur les itinéraires concernés.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE
04 DEC. 2017
COURRIER ARRIVÉE

Une fois labellisé, le prestataire fait l'objet d'un référencement sur le site internet tourisme-lunevillois.com et francevelotourisme.com.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que la Maison du Tourisme soit mandatée par le Département de Meurthe-et-Moselle comme organisme évaluateur du label ACCUEIL VELO pour son territoire,
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires et ses annexes dans le cadre du Label Accueil Vélo y compris les conventions, annexes ou autres éléments présentés par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans ce cadre,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2017 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,

